

An blan de zyé

Bulletin municipal de la Ville de Sainte-Anne



N°7 SAINTE-ANNE
GUADELOUPE

Avril / Mai / Juin 2020

EDITO.....P2

POUR VOUS PROTÉGER : LA VILLE DE SAINTE-ANNE S'ADAPTE ET SE MOBILISE QUOTIDIENNEMENT

- Mesures de sécurité et de prudence prisesP2
- Règles d'hygiène et de protection en vigueur.....P4
- Sécurité, ordre public, prévention : La Police Municipale est à vos côtés.....P4
- Réouverture de l'accueil au public dans le cadre d'un protocole strictP5

CORONAVIRUS ET SES IMPACTS SUR LA VIE QUOTIDIENNE

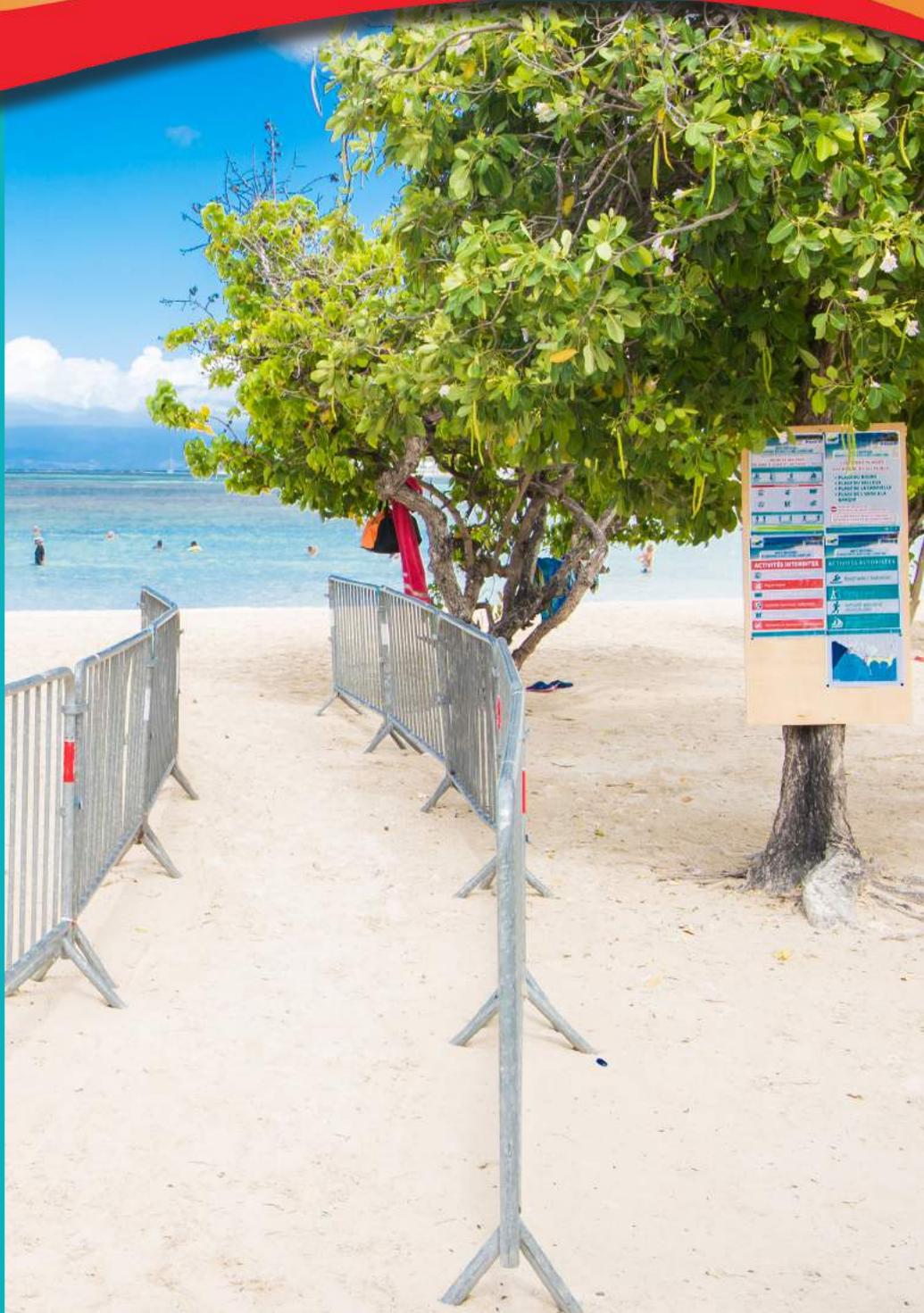
- Plan d'urgence en eau pour permettre à la population de se protégerP5
- Réouverture partielle des plagesP6
- Propreté et entretien des espaces verts.....P7
- Collecte des déchets.....P7
- Des acteurs économiques qui font face à la crise.....P8
- Réouverture des marchés.....P8

LES SERVICES AUX PERSONNES AGÉES ET AUX FAMILLES

- Actions de solidarité et de proximité du CCAS.....P9
- Distribution de paniers « péyi » à la population.....P9
- Animations pour mieux vivre le confinement.....P10
- Continuité pédagogique des élèves.....P10

ACTUALITÉS

- Caméras-piétons pour les Policiers Municipaux.....P11
- Opération de ramassage des sargasses.....P11
- Campagne d'élagage en vue de la saison cyclonique.....P11
- Commémoration de l'abolition de l'esclavage.....P12
- Application Awa pour lutter contre les déchets sauvages.....P12
- Reprise des travauxP12



EDITO

Depuis le mois de mars, la Ville de Sainte-Anne et ses habitants doivent faire face à une crise sanitaire sans précédent, qui touche toute la planète : l'épidémie de coronavirus. Une situation rarissime dans l'histoire de la commune où toutes les habitudes de vie ont été chamboulées. Dans ce contexte et dès le début du confinement, la mairie a pris des mesures exceptionnelles pour protéger, aider et informer la population : portage de repas à domicile, couvre-feu, fermeture des établissements publics non essentiels, fermeture des plages, gardes d'enfants pour les personnels prioritaires, etc.

Face à la brutalité de la crise sanitaire, la Ville de Sainte-Anne a dû s'adapter et déployer des moyens inédits pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. Elle a ainsi mis en place un plan d'urgence Covid-19, un plan de continuité du service public pour garantir les missions essentielles de salubrité, de sécurité publique et les actes d'Etat Civil. Elle a aussi mis en œuvre un plan de solidarité pour accompagner les personnes vulnérables ainsi qu'un plan d'urgence en eau pour pallier les difficultés de distribution d'eau du SIAEAG et permettre à la population de se protéger du coronavirus.

A l'heure de la troisième phase de déconfinement, la Ville de Sainte-Anne propose un numéro spécial du magazine « An Blan dé zyé » pour présenter toutes les actions qui ont été prises par la collectivité pendant cette période particulière et témoigner de l'engagement des habitants, des commerçants et de leur personnel, des enseignants, des parents d'élèves, des producteurs locaux, des agents des services techniques et administratifs, de la Police Municipale, des élus et des bénévoles qui œuvrent sans répit au maintien de la qualité de vie sur le territoire et à la reprise d'une vie « normale ».

Le virus est encore présent à des degrés divers, mais sa circulation est désormais limitée. En l'absence de vaccin et de traitement, il nous appartient d'être vigilants et de continuer à respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique afin de passer le cap de cette nouvelle phase de déconfinement.

Cette expérience, aussi difficile soit-elle pour certains et certaines, doit nous sortir grandis, plus forts, plus solidaires. La prudence reste nécessaire et la Ville de Sainte-Anne se tient plus que jamais aux côtés des Saintannais et des Saintannaises fragilisés par la crise. Restons confiants et unis !

La Ville de Sainte-Anne

**En raison de l'évolution constante de la situation certaines informations de ce document ont pu connaître des modifications.*

DOSSIER SPÉCIAL COVID-19

POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES LES MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PRUDENCE PRISES PAR LA VILLE DE SAINTE-ANNE POUR PROTÉGER SES HABITANTS

La circulation du coronavirus doit inciter chacun à s'informer et à s'adapter aux règles de sécurité sanitaire qui vont désormais régir notre quotidien.

Pour accompagner la population, la Ville de Sainte-Anne a donc pris des mesures dès le début du confinement pour prévenir, freiner et lutter contre l'épidémie de coronavirus : campagne d'information dans les quartiers par la Police Municipale et les élus des quartiers, campagne de sensibilisation grand public et directement auprès des commerçants et des marchands pour rappeler les gestes barrières en vigueur, mise en place d'un plan d'urgence pour faire face à la crise de la distribution de l'eau sur le territoire, instauration d'un service minimum pour assurer la continuité du service public, mise en œuvre d'un plan de solidarité avec le CCAS de la Ville. De plus pour accompagner la population à mieux vivre le confinement, la collectivité a proposé des animations culturelles et sportives via les réseaux sociaux.



Depuis Mars 2020, la Ville de Sainte-Anne s'adapte et se mobilise dans la lutte contre le coronavirus

LUNDI 16 MARS

- Le confinement est décrété en France
- Fermeture des 15 écoles et de la crèche municipale
- Fermeture du marché de Valette et des établissements recevant du public jugés non essentiels
- Mise en place d'un service de garde pour l'accueil des enfants des personnels de santé

MARDI 17 MARS

- Fermeture des services municipaux et du Poste de Secours
- Mise en place d'un plan de continuité du service public pour garantir les missions essentielles de salubrité, de sécurité, l'accompagnement des personnes âgées et les actes d'État civil (*actes de naissance ou de décès...*)

JEUDI 19 MARS

Arrêté préfectoral interdisant les baignades en mer, à la rivière et dans les piscines publiques collectives. Toutes les activités de plaisance, de tourisme ou de loisirs nautiques, quelles qu'elles soient, sont également interdites

VENDREDI 20 MARS

- Ouverture des deux premiers points d'eau au Centre Technique Opérationnel de la Ville, pour pallier les difficultés de distribution d'eau du SIAEAG
- Distributions de bouteilles d'eau potable par la Ville (élus, CCAS et bénévoles) aux personnes vulnérables

MARDI 24 MARS

- Mise en place d'un couvre-feu entre 20h et 5h du matin pour prévenir tout risque de propagation du COVID-19. La Ville de Sainte-Anne est l'une des premières communes à l'avoir instauré afin de renforcer les mesures de protection et de sécurité
- Ouverture au public de 4 nouveaux points d'eau (Deshauteurs, Maudette, Richeplaine et Marly)

MERCREDI 1^{ER} AVRIL

Prolongation du couvre-feu jusqu'au 15 avril. Il est désormais applicable à l'ensemble des communes de la Guadeloupe

VENDREDI 3 AVRIL

Pour mieux vivre le confinement, la Ville lance un appel aux animateurs du territoire pour proposer des activités ludiques en ligne à réaliser à la maison (Fitness Ka, lecture de contes pour enfants et ateliers cosméfood)

LUNDI 13 AVRIL

Le confinement est prolongé sur l'ensemble du territoire national, jusqu'au 11 mai

MARDI 21 AVRIL

Formations aux gestes d'hygiène et de sécurité dispensées aux agents municipaux par la Croix-Rouge et la Ville

LUNDI 22 JUIN

- Phase 3 du plan de déconfinement national
- Réouverture des 15 écoles du territoire, de la crèche municipale et de l'ensemble des bâtiments communaux
- Aménagement des horaires d'accueil du public de 7h30 à 13h30 jusqu'à nouvel ordre

MARDI 2 JUIN

Phase 2 du plan de déconfinement national

LUNDI 25 MAI

- Réouverture progressive de l'accueil du public, uniquement sur RDV en Mairie et au Centre de Ressources de Douville

VENDREDI 22 MAI

Concertation avec les marchands et les maraîchers initialement installés sur le boulevard H. Ibéné et sur la partie sablonneuse de la plage, pour la création d'un nouvel espace marchand dans le Bourg. Il permettra d'accueillir à nouveau les usagers dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité sanitaire en vigueur. L'ouverture du marché sera prochainement communiquée

JEUDI 21 MAI

Réouverture partielle de 4 plages à Sainte-Anne de 6h00 à 11h30 et de 14h30 à 18h00 : Anse Gros Sable, plage du Bourg, la Caravelle et l'Anse à la Barque. Des aménagements inédits sont mis en place pour permettre aux Saintannais et aux visiteurs de se réapproprier la mer

LUNDI 18 MAI

- Réouverture de l'accueil au public, de 8h00 à 12h00, uniquement sur rendez-vous
- Réouverture de la déchetterie, à Sainte-Anne

JEUDI 14 MAI

Réouverture du Marché de Valette, tous les jeudis, de 16h00 à 20h00

LUNDI 11 MAI

- Phase 1 du déconfinement national
- Report de la rentrée des élèves du territoire
- Maintien de l'ouverture des 12 points d'eau installés par la Ville
- Appel à bénévolat pour la confection de masques en tissu
- Redémarrage des chantiers et des travaux suite à la reprise d'activité des entreprises

VENDREDI 24 AVRIL

Aménagement et désinfection des bureaux et des espaces d'accueil du public au sein de la collectivité

JEUDI 23 AVRIL

Mise à disposition par la Ville et la CARL de 9 nouvelles citernes d'eau à usage domestique d'une capacité de 2 000L chacune pour pallier davantage les difficultés de production en eau du SIAEAG à Marly, à Maudette et à l'école de Deshauteurs

LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE PROTECTION EN VIGUEUR : GESTES BARRIÈRES, DISTANCIATION PHYSIQUE, PORT DU MASQUE...QU'EN EST-IL ?

Au-delà de ces mesures spécifiques, la Ville de Sainte-Anne encourage chacun à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires nationales qui permettent de garantir la sécurité de tous. La situation s'améliore à un rythme encourageant, résultat de l'engagement de chacun, et du travail de tous ceux qui se sont mobilisés contre l'épidémie.

En l'absence de traitement, il appartient à chacun de continuer à adopter les règles de distanciation physique et à respecter les gestes barrières. En complément, quand la distance d'un mètre ne peut être respectée, le port d'un masque est recommandé.



En cas de symptômes (toux, fièvre ou sensation de fièvre, difficultés à respirer) : restez chez vous, et évitez les contacts. Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet ou contactez le 0590 99 14 74 (de 8h à 18h 7jours/7). Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le SAMU (15) ou envoyez un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se mouchoir dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

8h - 18h
7jours/7

PLATEFORME RIPOSTE COVID-19

0590 99 14 74 Usagers - Patients Professionnels

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE.

SÉCURITÉ, ORDRE PUBLIC, PRÉVENTION: LA POLICE MUNICIPALE EST À VOS CÔTÉS

Les effectifs de la Police Municipale ont tous été mobilisés et le sont encore pour poursuivre les missions habituelles de sécurité et de prévention de la délinquance. En période de crise sanitaire, la Police Municipale est le meilleur observateur du respect des attitudes et des bons gestes à tenir.

Dès le début du confinement, pour sensibiliser et informer la population, les patrouilles ont tout d'abord sillonné les quartiers et se sont rendues dans les commerces pour rappeler les consignes à appliquer durant cette période (gestes barrières, règles de distanciation etc.). Par la suite, la Police Municipale a accentué les contrôles sur les routes pour limiter les déplacements de la population et parfois verbaliser des usagers (piétons ou véhicules) qui ne respectaient pas les règles de sécurité.

Ces opérations sont menées conjointement avec la Gendarmerie. Pour garantir la sécurité des habitants, près de 15 brigadiers et 5 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) interviennent tous les jours, par roulement sur le territoire. Ils se rendent au domicile des personnes en quatorzaine pour s'assurer du respect de leur confinement. Ils maintiennent également une proximité avec la population et notamment avec les personnes vulnérables, fragiles ou isolées qui sont dans le besoin et ils font le lien avec le CCAS, le cas échéant.

Enfin ils poursuivent leurs interventions urgentes (problèmes de voisinage, de salubrité...) et surveillent les commerces et les entreprises fermées.



CORONAVIRUS : DES MESURES DE PRÉVENTION ET D'HYGIÈNE POUR ACCUEILLIR LE PERSONNEL ET LE PUBLIC

La propagation du virus Covid-19 a engendré une situation d'urgence sanitaire sur tout le territoire. Dès l'annonce de la première phase de déconfinement en date du lundi 11 mai 2020, l'administration communale a mis en place un protocole de reprise d'activité afin de garantir le retour progressif du personnel et l'accueil physique des usagers. Ce protocole, toujours en vigueur, prévoit la mise en œuvre d'une nouvelle organisation au sein de la collectivité afin d'assurer la continuité du service public, la sécurité des agents sur leurs lieux de travail et celle des usagers qui viendront effectuer leurs démarches.

En effet, la Ville a notamment repensé les espaces de travail dans le respect des règles de distanciation physique. Elle a également aménagé le planning des agents pour éviter les regroupements dans des espaces déjà contraints. En fonction des métiers, des mesures spécifiques ont aussi été prises pour les Policiers Municipaux ou les agents affectés à la crèche municipale. De manière générale, les mesures d'hygiène et le nettoyage des locaux ont été renforcés. Avec l'appui des outils numériques, la Ville a aussi pu maintenir le lien avec les administrés et permettre aux agents de travailler à distance (visioconférences, conseil municipal rediffusé sur la page Facebook de la Ville), sans oublier la permanence téléphonique.

En préalable à toute reprise d'activité, tous les bâtiments de la Ville ont été désinfectés et des gels hydroalcooliques installés. Les agents ont été formés à l'application de ces nouvelles règles d'hygiène. Ainsi, dès le lundi 18 mai, la Ville de Sainte-Anne a de nouveau pu accueillir le public dans le respect strict des mesures de sécurité sanitaires.



CORONAVIRUS ET SES IMPACTS SUR LA VIE QUOTIDIENNE

PLAN D'URGENCE EN EAU : LA VILLE DE SAINTE-ANNE PREND DES MESURES D'URGENCE POUR PERMETTRE À LA POPULATION DE SE PROTÉGER

Pendant la crise sanitaire Covid-19, Il est primordial que les habitants puissent avoir accès à de l'eau pour à la fois, respecter les règles de sécurité sanitaire et d'hygiène, limiter la propagation du coronavirus, et assurer leur quotidien. Or les habitants subissent des coupures d'eau récurrentes et parfois pendant plus de 5 jours consécutifs. Pour pallier les difficultés de production en eau du SIAEAG, la Ville de Sainte-Anne a ouvert 12 points d'approvisionnement en eau potable et à usage domestique sur l'ensemble du territoire.

Suite à la réouverture des écoles le lundi 22 juin 2020, certains sites ont été réaménagés. Désormais les points d'eau accessibles sont les suivants :

EAU POTABLE ISSUE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

- accessible 7/7 jours et 24/24 heures, par le biais des fontaines d'eau de Maudette, Marly et Richeplaine (mais sujette aux tours d'eau)
- deux points d'eau accessibles du lundi au samedi, de 8h à 12h au Centre Technique Opérationnel, à Dupré

EAU À USAGE DOMESTIQUE ISSUE DES CITERNES

- disponible du lundi au samedi, de 8h à 12h dans les écoles de Ffrench, Douville (entrée côté gymnase), Fouché/Deshauteurs (entrée côté réfectoire) et à Marly (vestiaire du terrain de foot)
- 3 autres citernes en accès libre 7/7 jours, à Maudette (voie n°3, route de Maudette)



Lors des déplacements, respectez les distances entre usagers, les gestes barrières et les consignes des agents. Munissez-vous de jerricans propres n'ayant jamais été en contact avec des produits néfastes.

Parallèlement, pour soutenir les habitants des secteurs les plus touchés comme Fouché, Deshauteurs, Barot, Dupré, Burat, Maudette, Pavillon, la Ville de Sainte-Anne a distribué plus de 25 000 bouteilles d'eau potable

avec l'appui de la Police municipale, du CCAS, de bénévoles et des élus qui ont sillonné le territoire et régulièrement livré des bouteilles d'eau aux domiciles des personnes vulnérables, isolées ou fragiles. La Ville salue également l'intervention des équipes de la Croix-Rouge et de la banque alimentaire venues en renfort pendant le weekend pascal. En plus des dispositions palliatives déjà prises par la commune, la Ville de Sainte-Anne a lancé un cri d'alarme à l'État pour que le Gouvernement bouscule les procédures et agisse rapidement pour sortir de cette situation intenable.

PLAN D'URGENCE EN EAU

Ville de Sainte-Anne se mobilise pour pallier les difficultés d'approvisionnement du SIAEAG :

- + de 25 000** bouteilles d'eau distribuées sur tout le territoire
- 3 520** bouteilles d'eau livrées par le CCAS aux personnes vulnérables
- 13** citernes d'eau à usage domestique de 2 000L d'eau chacune
- 2** points d'eau potable à Dupré
- 3** fontaines à Marly, Richeplaine, Maudette

www.ville-sainteanne.fr

RÉOUVERTURE PARTIELLE DES PLAGES OÙ LA NATURE A REPRIS SES DROITS

Depuis le jeudi 21 mai 2020, les Saintannais et les visiteurs se sont réappropriés la mer en adoptant le nouveau principe de « plage active et dynamique ». A Sainte-Anne quatre plages du territoire sont désormais accessibles au public. Il s'agit des plages de l'Anse Gros Sable, de la plage du Bourg, de la Caravelle et de l'Anse à la Barque.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÉOUVERTURE DES ACCÈS À LA MER, A SAINTE-ANNE

OUVERTURE À COMPTER DU JEUDI 21 MAI 2020 DE 6H00 À 11H30 ET DE 14H30 À 18H00

ACTIVITÉS AUTORISÉES
Activités dynamiques et individuelles

- Baignade
- Pêche à pied
- Kayak sportif
- Activités nautiques

ACTIVITÉS INTERDITES

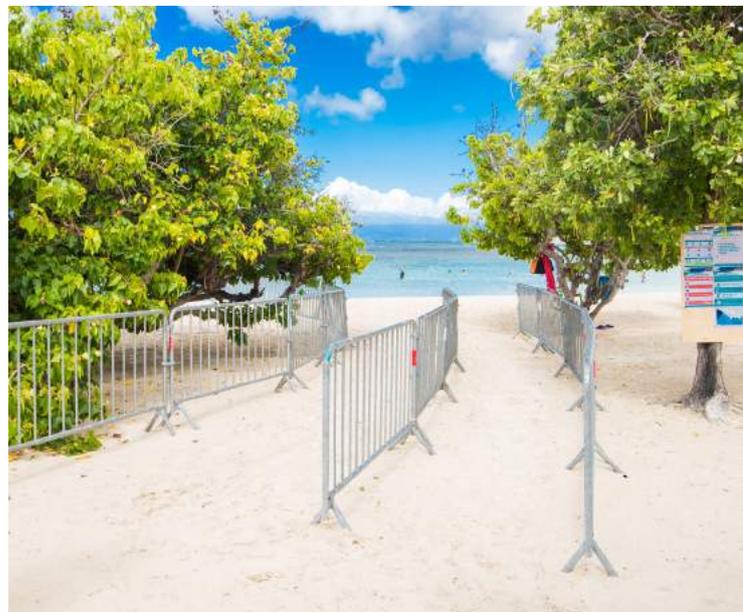
- Présence de parasols, de chaises ou d'ombrelles
- Présence de barbacues
- Regroupement de plus de 10 personnes
- Activités sportives collectives
- Pratiques festives
- Aliments et boissons alcoolisées

RÈGLES DE DISTANCIATION

- Entre deux personnes: 1m
- Accès physiques et activités physiques sportives collectives: 5m
- Accès physiques et activités physiques sportives collectives: 10m

ATTENTION À L'ENVIRONNEMENT
La période de confinement a favorisé, en certains lieux, la réappropriation du milieu par certaines espèces animales ou végétales.

www.ville-sainteanne.fr



Ces plages ont été choisies car elles permettent à la fois de mettre en place le protocole de sécurité imposé par l'État pour limiter le risque de propagation du virus et répondent aux normes de qualité des eaux de baignade en vigueur. De plus, pour éviter les regroupements de personnes et respecter les règles de distanciation physique, l'accès à la mer est limité dans le temps et réservé à l'exercice d'activités dynamiques ou individuelles.

Dans ce contexte et malgré les aménagements inédits, la Ville de Sainte-Anne en appelle à la responsabilité et au civisme de tous.

Par ailleurs, face aux afflux d'algues sargasses et malgré les opérations de ramassage de la Ville, les plages de l'Anse du Belley, de Bois Jolan et de Galbas resteront quant à elles inaccessibles.

REVÉGÉTALISATION DE LA PLAGE DU BOURG

La faune et la flore ont mis à profit le confinement pour s'installer sur leurs zones habituelles et sur des espaces naturels de nouveau disponibles. Des pousses ont même fait leur apparition sur la plage du Bourg de Sainte-Anne.

Le confinement et les mesures d'interdiction d'accès à la mer ont eu un effet bénéfique sur l'écosystème. Face à cette revégétalisation naturelle de la plage du Bourg, la Ville de Sainte-Anne a sollicité l'expertise de l'ONF en charge de la gestion écologique de cet écosystème pour mieux appréhender le phénomène et protéger ces nouvelles pousses de Poirier, Catalpa, Raisinier de bord de mer, Palétuvier gris, et de Mapou rouge qui contribuent naturellement à la lutte contre l'érosion de notre littoral. Alors à la réouverture des plages, préservons le littoral, en restant vigilants et bienveillants avec la nature.



PROPRETÉ ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Depuis le début de la crise sanitaire, les agents des services techniques sont mobilisés pour garantir la propreté des espaces publics et assurer l'entretien des espaces verts communaux. Pendant le confinement, un service minimum a été mis en place pour maintenir la salubrité des rues et la qualité de vie des habitants. Les espaces ont été traités de façon différenciée et par zone prioritaire.

S'agissant des espaces verts, tous les sites, même ceux inaccessibles pour l'heure au public sont entretenus afin d'éviter que la nature ne reprenne ses droits comme par exemple sur la pelouse du stade municipal. Les agents continuent d'intervenir de façon régulière sur tous les sites pour tondre, entretenir les espaces verts publics prioritaires et élaguer des arbres le cas échéant.

Parallèlement les agents du service propreté, équipés de masques et de gants ont aussi assuré un service minimum sur l'ensemble du territoire (ramassage des corbeilles, retrait de déchets visibles sur l'espace public, propreté autour des points d'apport volontaire, balayage manuel ou mécanique des voiries...), sans oublier les interventions urgentes (ramassage des déchets sauvages ou nettoyage après un accident de la circulation).



LA COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis l'entrée en vigueur des mesures de protection contre le coronavirus, la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés a procédé à quelques changements dans la collecte des déchets. Pour protéger à la fois les agents et les administrés, la CARL avait ajusté la fréquence de ramassage des poubelles grises et jaunes dédiées respectivement aux ordures ménagères résiduelles et aux emballages ménagers recyclables. La collecte des déchets verts a elle été suspendue jusqu'au 11 mai 2020, date de la première phase de déconfinement.

Afin d'assurer une collecte saine pour tous, il est plus que jamais indispensable d'être conciliant envers les agents qui exercent leur mission durant cette période particulière, en fermant correctement les sacs poubelles et en évitant de déposer des déchets au sol.

La crise invite aussi chacun à participer à la réduction du volume des déchets et à privilégier les gestes éco-responsables.

RÉOUVERTURE ET MODERNISATION DE LA DECHETTERIE

La déchetterie communautaire de Sainte-Anne restée fermée pendant le confinement accueille à nouveau le public aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 6h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le samedi de 6h30 à 13h00 et les jours chômés de 6h30 à 13h00.

Parallèlement, la CARL a décidé d'optimiser le fonctionnement de la déchetterie en procédant à la modernisation des équipements. L'objectif étant de diminuer l'enfouissement des déchets fixés par le plan régional des déchets et d'encourager la démarche de tri auprès des usagers. La CARL se veut résolument un territoire durable et maintient l'ouverture des déchetteries pendant les travaux.



DES ACTEURS ÉCONOMIQUES QUI FONT FACE À LA CRISE

Le mardi 12 mai, au lendemain de l'annonce de la première phase de déconfinement, la Ville de Sainte-Anne et les représentants de la Chambre des Commerces et d'Industrie des îles de Guadeloupe ont été à la rencontre des commerçants du territoire. Ils ont pu échanger avec les commerçants du Centre-ville et constater l'ensemble des mesures prises par ces derniers pour garantir la sécurité des clients et de leur personnel (aménagement des espaces de vente, gel hydroalcoolique etc.). A cette occasion, la Ville a tenu à saluer la résilience des chefs d'entreprises du territoire qui ont vécu des semaines difficiles pendant le confinement et qui risquent encore de subir les effets de la crise.



RÉOUVERTURE DU MARCHÉ DE VALETTE

Soucieux de répondre à la demande des usagers et de permettre aux agriculteurs et artisans de reprendre une activité progressive en toute sécurité, la Ville de Sainte-Anne a procédé à la réouverture du Marché hebdomadaire de Valette. Près de 20 marchands ont pu reprendre leurs activités. Mais pour garantir la sécurité de la clientèle et des producteurs, la Ville a réaménagé le site et a mis en place des mesures de distanciation minimum ainsi qu'une signalétique conforme aux préconisations gouvernementales. Désormais le marché se tiendra le jeudi, de 16h à 20h, à compter du jeudi 14 mai 2020. Pour la bonne tenue du Marché, il appartient à chacun de se conformer aux règles de bon fonctionnement.



AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE MARCHAND DANS LE BOURG

Depuis le confinement, les activités des agriculteurs et des artisans installés sur le boulevard Hégésippe Ibéné et sur la partie sablonneuse du littoral ont été suspendues par mesure de sécurité. Pour leur permettre de reprendre une activité, dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières en vigueur, la Ville de Sainte-Anne entend mettre à disposition des professionnels et des habitants, un nouvel espace marchand organisé et réglementé, sur la parking du Centre Culturel.

Ce nouvel espace marchand de vente permettra à la fois de répondre aux nouvelles normes de sécurité qui régissent les marchés communaux et de maintenir une agriculture de proximité dans le Centre Bourg.

En outre, il permettra de libérer le Boulevard et les trottoirs pour rendre la circulation plus fluide et plus agréable. Il redonnera à chaque acteur économique, l'opportunité d'exercer une activité sans gêne par la présence de marchands devant les magasins. Il libérera aussi l'espace prévu pour le stationnement des taxis. Ce marché encadré sera beaucoup plus attractif et pourra faire l'objet de demande de labellisations ou de distinctions nationales.

Enfin, ce projet mené en concertation avec les habitants et les marchands, s'inscrit également dans le programme ambitieux de renouvellement du Centre Bourg porté par la Ville depuis plusieurs années, dont la première phase consiste à sauvegarder le littoral et à valoriser la plage du Bourg. La création de ce nouvel espace marchand aidera donc à recréer un équilibre entre les activités humaines

et les enjeux environnementaux tout en offrant aux producteurs locaux des espaces de vente homologués et sécurisés. Suite à la présentation de ce projet, près de 40 marchands ont déjà formulé une demande d'occupation temporaire du domaine public afin de bénéficier d'un espace de vente sur ce site.



RENFORCEMENT DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE PROXIMITÉ DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE

Durant la crise, le CCAS de la Ville a renforcé ses actions de solidarité et de proximité auprès des personnes vulnérables, fragiles ou isolées. A ce titre, le portage des repas a continué d'être assuré pour toutes les personnes déjà inscrites. Par solidarité, la Ville de Sainte-Anne a aussi livré des repas supplémentaires aux personnes isolées ou en situation de handicap identifiées par les élus des quartiers. Les équipes de la Régie Scolaire, en charge de la préparation des repas et des livraisons à domicile ont préparé et conditionné plus de 120 repas par jour pour le plus grand bonheur des bénéficiaires, notamment les aînés, avec qui les agents municipaux ont pu maintenir un lien.

Leur action a d'ailleurs été saluée par le sénateur Victorin Lurel, venu constater, le vendredi 24 avril 2020, dans le cadre de sa mission parlementaire, comment les collectivités mettent en oeuvre les mesures de sécurité face au covid-19. De cette visite, le sénateur pourra faire remonter au gouvernement les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans l'application des mesures législatives covid 19.

En complément et face à la crise de la distribution de l'eau, plus de 3520 bouteilles d'eau ont également été distribuées au public vulnérable. Des dons de la Banque Centrale Alimentaire ont également permis de compléter l'aide aux familles les plus démunies pendant cette période voire même de faire subsister des familles d'autant plus isolées pendant le confinement. Ces actions de terrain renforcées ont d'ailleurs contribué à détecter une vingtaine de familles en situation de précarité. Elles viennent s'ajouter à la soixantaine de foyers déjà bénéficiaires du CCAS.

Pour toute demande d'information ou pour signaler une situation particulière, composez le 0590 82 10 60. Durant la crise, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville est à l'écoute et apporte son soutien à toutes personnes par les biais de sa cellule d'écoute et d'orientation « ALLO BYEN BONJOU ».



PLAN DE SOLIDARITÉ : DES PANIERS « PÉYI » DISTRIBUÉS A LA POPULATION

Dans la continuité des actions réalisées, et grâce aux groupements de producteurs locaux, la Ville a pu distribuer des fruits et légumes à la population. Grâce aux dons des melonniers de Guadeloupe et à l'initiative de la Région Guadeloupe, la Ville de Sainte-Anne a pu offrir au mois d'avril, près de 200 cartons de melons. Cette opération solidaire a permis d'améliorer le quotidien des familles vulnérables et notamment des personnes âgées tout en soutenant la filière agricole, privée en partie de ses circuits de distribution dans cette phase de confinement.

Parallèlement, en partenariat avec les membres de l'interprofession Iguafior (Sicapag, Sica les Alizés, Sicafel, Caraïb melonniers), la Riviera du Levant et la Région Guadeloupe, 200 paniers « péyi » de fruits et légumes ont aussi été livrés aux personnes âgées, en plus des dons de la Banque Centrale Alimentaire. Enfin, le groupement des Planteurs de Bananes de la Guadeloupe a généreusement partagé à la commune, une partie des récoltes, au bénéfice de la population.



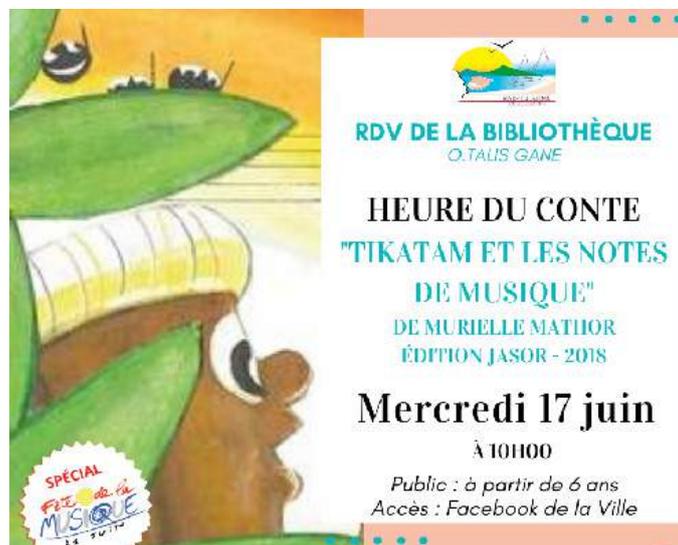
DES ANIMATIONS POUR MIEUX VIVRE LE CONFINEMENT

Pour aider les habitants à mieux vivre le confinement, la municipalité a proposé un programme d'activités inédit sur les réseaux sociaux. En effet, pour limiter l'impact du confinement sur le moral, ou la santé, la Ville a revisité ses animations culturelles et sportives. Pour ce faire, elle a lancé un appel aux associations, aux influenceurs, aux coachs sportifs du territoire afin d'accompagner la population pendant cette période en participant bénévolement à ce programme d'activités solidaires exclusivement en ligne.

De cet appel aux associations, Lakou Veranda a proposé des cours d'initiation de Fitness Ka tous les samedis, pendant 5 semaines. Les abonnés ont pu s'initier à cette discipline et pratiquer une activité sportive, au rythme du Ka, symbole identitaire du territoire. Et parce que prendre soin de soi, bien manger, cultiver son jardin ou s'initier au potager d'appartement était aussi important, l'association Guadeloupe Patrimoine, en partenariat avec la marque de cosmétique locale "Just What U Need" a lancé une websérie de 5 épisodes de la Ville. A l'initiative de Jasmina Legros, créatrice de la marque de cosmétique, les internautes ont pu découvrir comment utiliser la banane, les agrumes, les oignons, la tomate ou la carotte dans l'élaboration de soins corporels «faits maison». Et comme rien ne se perd, tout se transforme, d'autant plus en période de crise, les autres parties de ces aliments ont été cuisinés ou replantés.

En plus, pour poursuivre les actions menées par la Ville autour du livre, de façon ludique et dynamique,

le Pôle Animation a lancé pendant le confinement l'opération « L'heure du conte en ligne ». Il s'agit de lectures animées de contes pour enfants diffusées tous les mercredis à 10h sur la Page Facebook de la Ville, avec l'aimable autorisation des éditions Jasor. En lieu et place des traditionnels rendez-vous à la bibliothèque, les enfants peuvent ainsi continuer à découvrir des histoires d'auteurs locaux qui racontent avec humour et perspicacité l'histoire de nos territoires, leurs contes et légendes.



LES DISPOSITIONS PRISE PAR LA VILLE POUR PERMETTRE AUX ENSEIGNANTS D'ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES

Pendant le confinement et jusqu'au début du mois de juin, les 15 écoles du territoire sont restées fermées conformément aux instructions sanitaires du Gouvernement. Néanmoins, pour permettre aux enseignants d'assurer la continuité pédagogique des élèves et l'accueil prioritaire des enfants du personnel soignant notamment, la Ville a mis à disposition quatre écoles. Après concertation avec le Rectorat, la Préfecture, les directeurs(trices) des écoles et les représentant(e)s des parents d'élèves, les écoles maternelles Georges Troupé de Ffrench, Marcelle Borifax de Valette et les écoles élémentaires Ginette Maragnes et Lucie Calendrier Bicip, du Bourg ont pu être utilisées par les enseignants comme espace de travail centralisateur et point d'accueil pour les parents.



A l'heure de la phase 3 du déconfinement, et suite à l'annonce du Président de la République concernant l'assouplissement des mesures sanitaires dans les écoles, les élèves du territoire ont de nouveau pu reprendre le chemin de l'école. Dès le lundi 22 juin 2020, les élèves ont été accueillis aux horaires habituels avec la possibilité de déjeuner à la cantine scolaire. Le Syndicat Mixte des Transports assure, lui aussi, de nouveau le ramassage scolaire aux horaires et points d'arrêt habituels. Désormais, seul un mètre de distance latéral ou en face à face est exigé, au lieu des 4 m2 du précédent protocole sanitaire.

Une décision dont nous pouvons tous nous réjouir et qui permet aux enfants de recréer un lien avec l'école et de se préparer à la rentrée prochaine de septembre, sous réserve bien entendu, de l'évolution de l'épidémie.

Les 4 écoles mises à disposition ont repris leur fonctionnement normal et chaque élève a pu retrouver sa classe et son professeur. La Ville tient à saluer l'engagement des parents et des enseignants qui ont assuré autrement l'apprentissage des petits Saintannais pendant la crise sanitaire. L'Éducation et la Santé de tous restent primordiales. Il nous appartient de relever, ensemble, ce nouveau défi, en comptant sur la responsabilité de chacun et sur l'intelligence collective. Avec ce retour à l'école très attendu, la municipalité rappelle qu'il appartient à chacun, d'être vigilant et de continuer à respecter les gestes barrières et

les règles de distanciation physique et d'éviter, aussi, au maximum les rassemblements.

Par ailleurs, la Ville informe les parents que les formalités d'inscription à la cantine, à la garderie périscolaire et au transport scolaire pour la rentrée 2020-2021, se déroulent jusqu'au vendredi 3 juillet 2020. Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site de la ville de Sainte-Anne : www.ville-sainteanne.fr
Contact de la Direction de l'Éducation et de la Petite Enfance de la Ville : 0590 85 59 90

ACTUALITÉS

LES POLICIERS MUNICIPAUX ÉQUIPÉS DE CAMÉRAS-PIÉTONS

Dans le cadre du renforcement de la police de proximité sur le territoire de la commune, les policiers municipaux sont désormais équipés de caméras-piétons. Ce nouvel équipement déjà expérimenté dans d'autres communes depuis 2017 est un outil dissuasif qui sécurise l'intervention des agents. Le port des caméras permet de prévenir les incidents, de réduire les risques d'outrage envers les policiers tout en préservant les traces et les indices nécessaires à la résolution des enquêtes. Très efficaces, ces caméras-piétons contribuent aussi à la modernisation de l'action de la Police Municipale. Fixées de façon apparente sur l'uniforme des agents, elles sont activées lors des interventions après en avoir préalablement informé la personne filmée, sauf si les circonstances s'y opposent. Un signal visuel spécifique indique quand l'enregistrement est en cours. Les enregistrements sont effacés au bout de 6 mois, sauf s'ils sont requis dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire. Seuls le responsable de la Police Municipale et le Maire sont habilités à visionner les images.



FACE AUX DERNIERS ARRIVAGES D'ALGUES SARGASSES, LA VILLE DE SAINTE-ANNE POURSUIT SON ACTION COMMUNALE

Face aux nouveaux échouages massifs d'algues sargasses, la Ville de Sainte-Anne est à pied d'œuvre. Pendant le confinement et tant que les prévisions indiqueront un risque d'échouage fort, la Ville mobilisera tous les moyens dont elle dispose pour nettoyer les plages, protéger le littoral et garantir la sécurité sanitaire des habitants qui doivent déjà faire face au coronavirus et au manque d'eau sur le territoire. Cette année, les échouages sont particulièrement importants. Deux entreprises œuvrent quotidiennement au ramassage des algues sargasses. C'est un lourd tribut pour la population et la commune mais la municipalité réaffirme son engagement et entend poursuivre les opérations de nettoyage sur la plage de l'Anse Du Belley, du Bourg, de Castaing et des Galbas pour préserver la santé des riverains.



LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉLAGAGE AFIN DE BIEN PRÉPARER LA SAISON CYCLONIQUE

La saison cyclonique a commencé le 1er juin 2020. Selon le code civil (article 1384), le propriétaire des arbres est responsable du développement de la végétation. C'est à lui de réaliser les travaux d'élagage. Les équipes techniques de la Ville de Sainte-Anne Guadeloupe assurent quant à elles, les travaux d'entretien de la voirie communale et des espaces verts afin de garantir la sécurité des usagers et améliorer la qualité de vie des Saintannais. Il est recommandé aux propriétaires de veiller aux distances de plantation sous et aux abords des lignes électriques, de laisser l'accès à la zone d'élagage à proximité des lignes électriques, de veiller à élaguer les arbres situés sur leurs domaines privés dont les branches approchent les lignes situées en domaine public. Les propriétaires qui peuvent réaliser eux-mêmes les travaux d'élagage, doivent prévenir préalablement les services d'EDF Archipel Guadeloupe, 12 jours avant le début des travaux.



COMMÉMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

« Mai des ancêtres » : Le 27 mai 2020, en comité restreint, la Ville de Sainte-Anne a rendu hommage aux hommes et aux femmes qui se sont illustrés avec courage dans la lutte contre l'esclavage. La cérémonie s'est déroulée au Rond-Point du Nèg Mawon, monument hautement symbolique de la commune.



AWA : UNE PLATEFORME CITOYENNE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Pour maintenir la propreté de la ville et encourager la participation citoyenne, la commune invite la population à découvrir la web-application AWA développée par deux citoyens engagés. En tant que ville pilote de l'archipel, chaque Saintannais peut désormais signaler, en temps réel, aux services techniques de la Ville, les lieux des décharges sauvages lui permettant d'intervenir plus rapidement aux côtés de la CARL, en charge des déchets ménagers.

REPRISE DES TRAVAUX

Travaux d'acottement - rue Lethière : Les travaux sont réalisés depuis le mardi 12 mai 2020 pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.



Travaux d'assainissement: Le SIAEAG est intervenu à l'angle des rues Dandin et Abbé Grégoire pour réparer à la fois, une fuite sur le réseau d'eau potable et une seconde fuite sur le réseau d'assainissement



Reprise des travaux de consolidation de l'Eglise du Bourg :

En raison de la crise sanitaire, beaucoup de chantiers étaient à l'arrêt. Mais depuis quelques semaines, les travaux de reconstruction de l'Eglise du Bourg ont repris. Après la phase de démolition du clocher, en 2019, la phase de reconstruction en cours, consiste à renforcer les fondations avant d'installer la nouvelle structure métallique qui pourra accueillir le clocher. Pendant les travaux, et pour des raisons évidentes de sécurité, l'entrée principale et une partie du parvis de l'Eglise restent inaccessibles.

Pour rappel, depuis janvier 2019, l'Eglise du Bourg de Sainte-Anne est en travaux et temporairement fermée par arrêté municipal. Il était indispensable de rénover l'édifice qui risquait à tout moment de s'effondrer. Il s'agit d'ailleurs, d'une prouesse architecturale suivie de près par l'association des architectes de France et une des premières Eglises de la Guadeloupe à être entièrement réhabilitée de la sorte. Conscient de la gêne occasionnée pendant la durée des travaux, la Ville de Sainte-Anne demande aux usagers de faire preuve de compréhension.



CRISE SANITAIRE COVID-19

La Ville de Sainte-Anne vous informe

Par téléphone : 0590 85 48 60

Par Mail : service.courrier@ville-sainteanne.fr

Par courrier : Place Schœlcher – 97180 Sainte-Anne

ACCUEIL DU PUBLIC

du lundi au vendredi, de 7h30 à 13h30 à compter du lundi 22 juin 2020

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Centre de Ressources de Douville : 0590 21 49 29

ou vie-associative@ville-sainteanne.fr

- Régie scolaire : 0590 88 06 89/ 0590 88 89 37

Accueil du public de 7h à 13h, du lundi au vendredi

- Bibliothèque municipale : 0590 68 63 80

8h00-13h30 du lundi au vendredi

- Centre culturel : 0590 85 19 20

8h00-13h30 du lundi au vendredi

- Cimetière : 0590 85 48 60

www.ville-sainteanne.fr



- Directeur de la publication : Christian Baptiste
Responsable de la rédaction : Direction de la communication et de l'évaluation des politiques publiques

- Rédaction : Direction de la communication et de l'évaluation des politiques publiques

- Photos : Ville de Sainte-Anne

- Conception et réalisation : Direction de la communication et de l'évaluation des politiques publiques